Les oléagineux dans l'Éthiopie des bords du Rift

Une production identitaire et territorialisée

Élisabeth Chouvin

En Éthiopie, les plantes oléagineuses sont nombreuses et originales : pour les espèces les plus cultivées comme le *nug* (*Guizotia abyssinica*), le carthame (*Carthamus tinctorius*), le sésame (*Sesamum indicum*) et le lin (*Linum usitatissimum*), l'Éthiopie représente le centre d'origine ou de diversification variétale (Kupzow, 1974). La production et les usages de ces plantes à huile renvoient à de nombreux savoir-faire : outre leur rôle dans l'alimentation, celles-ci sont largement employées dans la médecine et la cosmétologie, la magie et divers rituels religieux (Strelcyn, 1973 ; Lemordant, 1971).

À Ankobär, ville connue pour son marché hebdomadaire et située à une centaine de kilomètres au nord-est d'Addis Abeba, sur les bords du grand Rift (fig. 1), plusieurs productions oléagineuses bénéficient d'une réputation d'excellence étroitement liée à leur provenance[1]. Cette référence à l'origine géographique tient particulièrement compte de la diversité des conditions écologiques et des communautés humaines. Là, comme dans nombre de provinces éthiopiennes, des portions de territoire se démarquent au niveau local, affichant une forte propension à la culture d'oléagineux particuliers. À quelles unités sociales et territoriales correspondent-elles, quels enjeux sont associés aux territoires qui leur correspondent, comment évoluent ces

1. Ce texte est issu d'enquêtes menées entre 1996 et 2001 dans le cadre d'une thèse de doctorat du MNHN sur les pratiques et stratégies paysannes associées aux oléagineux dans la région du bourg d'Ankobär, en Éthiopie centrale (Chouvin, 2003).

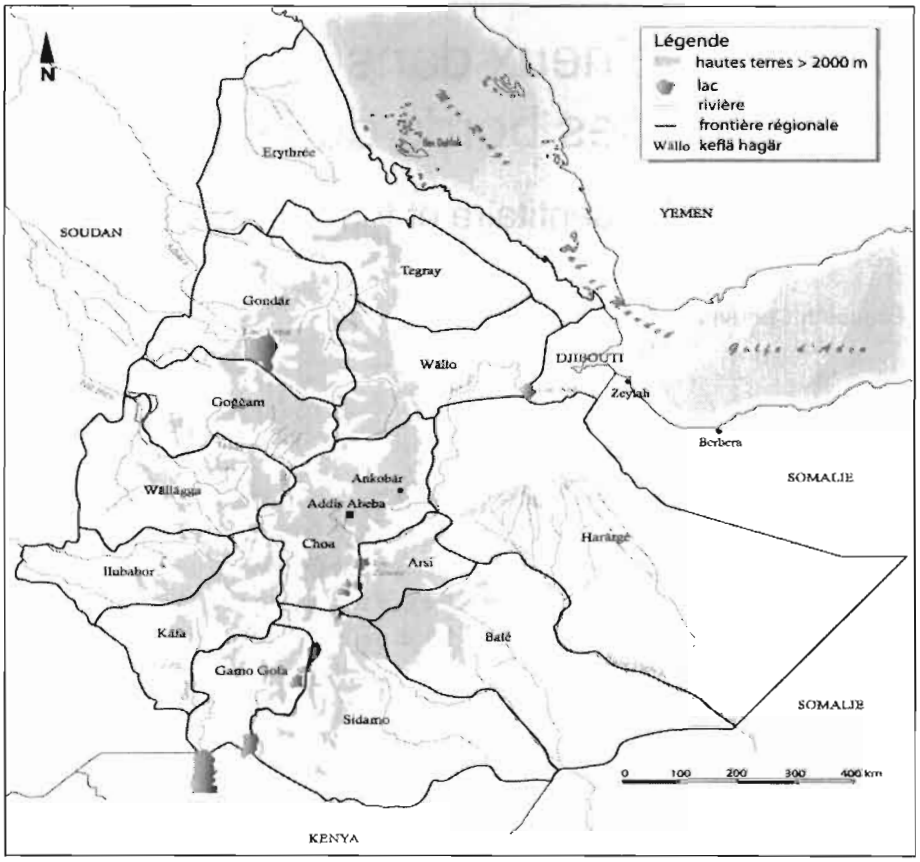

Figure 1
Localisation du bourg d'Ankobär sur les bords du Rift, en Éthiopie centrale.

derniers ? Ces questions ne peuvent s'envisager sans accorder une attention particulière aux dynamiques fortes qui ont marqué l'Éthiopie au cours de ces trois dernières décennies : révolution de 1974, réforme du système foncier et de l'administration régionale (1975), ouverture des frontières (depuis 1992), explosion démographique, changements écologiques (érosion des sols, sécheresses). Comment les territoires des oléagineux ont-ils réagi à ces transformations ?

Cet article aborde les processus de patrimonialisation des objets naturels à travers deux composantes, les territoires et les productions

agricoles, en analysant l'inscription à la fois environnementale et culturelle des productions oléagineuses. Il s'agit de montrer à quel point ces dernières sont liées à un découpage territorial ancien, à des savoir-faire spécifiques et à des valeurs identitaires fortes. Une première partie présente trois territoires se distinguant par leur spécialisation agricole. La deuxième partie détaille le cas des terres de culture du carthame et expose la spécificité des pratiques et des modes de gestion à l'œuvre. Enfin, une troisième partie traite des évolutions de ces territoires de culture d'oléagineux en réponse aux enjeux nouveaux qui leur sont associés.

Les « pays » des oléagineux des contreforts du Rift

Les bords du Rift ne correspondent pas à une zone de grande production oléifère à l'échelle de l'Éthiopie. Ils offrent cependant des conditions très favorables au développement de particularismes agricoles. Au pied du bourg d'Ankobär situé à l'extrémité du haut plateau, plus de 3 000 m de dénivelé permettent de passer sur une distance de moins de 50 km des hautes terres froides couvertes de prairies montagnardes et de forêts sempervirentes, aux vastes plaines xériques du fond du Rift recouvertes de savanes arborées piquetées d'acacias. La topographie accidentée des pentes favorise l'existence de nombreux microclimats et l'expression d'une grande diversité végétale. Selon les époques, différentes communautés humaines sont venues peupler ces contreforts montagneux. Elles y ont développé des modes d'exploitation des ressources et des systèmes de production spécifiques selon leur histoire, leurs croyances et leurs coutumes. La rencontre entre des conditions écologiques et des cultures humaines tout aussi variées a donné lieu à une grande diversité de paysages aménagés en mosaïque de cultures et de formations végétales.

Dans cet environnement, l'essentiel des cultures de plantes à huile est concentré sur des portions de territoire que les paysans appellent *agär* (pays). Ils nomment ainsi *yäsuf agär* (le pays du carthame), une aire où cet oléagineux représente un élément central du système de

production. Cerner l'origine et les limites de ces territoires nécessite en premier lieu d'expliciter cette notion populaire.

La notion complexe de agär *(« pays »)*

Selon Leslau (1976), le mot *agär* peut signifier tout autant le pays, la nation, le territoire, la terre natale, la contrée, le quartier, l'État...[2] Cette définition vague et contextuelle en fait l'équivalent du terme « pays » en français. Celui-ci désigne un territoire plus ou moins bien délimité dont l'unité et la cohérence reposent sur des caractères d'ordres divers : écologique, culturel, historique, économique... (Da Lage et Métailié, 2000).

De la même façon, en amharique, langue nationale pratiquée sur le site étudié, le terme *agär* recouvre différentes unités territoriales. Il s'emploie par exemple en référence à l'une des trois grandes catégories populaires de l'espace : *däga* (« hautes terres, terres froides »), *wäyna däga*/« étages intermédiaires de climat modéré » ou *qolla* (« basses terres, terres chaudes »). Il s'agit des trois « ambiances » selon lesquelles les paysans divisent tout leur environnement. Les représentations associées à ces catégories du milieu sont nombreuses et intègrent des critères variés : le climat, la végétation, la nature des sols, les types de productions agricoles, les activités économiques dominantes. Le *däga*, également qualifié *yädmé agär* (« le pays de l'âge »), couvre ainsi le territoire des agriculteurs éleveurs de moutons, producteurs de lin, d'orge et de fèves, vivant dans l'air sain et froid des hautes terres. Le terme *qolla*, appliqué aux basses terres chaudes, indique les territoires majoritairement peuplés de nomades agropasteurs argobba, oromo ou afar, éleveurs de bovins et producteurs de sorgho, de coton et de maïs. Enfin, le *wäyna däga* correspondant aux étages intermédiaires, désigne les terres situées sous un climat modéré, dont les sols fertiles sont favorables à la mise en place de productions diversifiées. Les agriculteurs sédentaires qui y résident accordent peu de place à l'élevage.

2. Leslau (1976 : 150) : *agär = « country, nation, territory, (region, land), district, state, land, (country, fatherland)»*.

Dans d'autres contextes, l'usage du mot *agär* permet de désigner différentes unités administratives. Le « pays » peut ainsi correspondre à un district, *wäräda*, ou bien au niveau supérieur de la province, *awraǧa* (Gallais, 1989). Ces différentes unités administratives remontent au règne de l'Empereur Haile Selassié (1930-1974) où elles ont été constituées en vue de faciliter une politique de gestion centralisée de l'Éthiopie. Cependant, le « pays » peut aussi renvoyer à des découpages socioculturels moins formels et plus anciens. Certains correspondent ainsi à des unités territoriales de voisinage issues d'un vieux découpage en *mandär* (« hameaux-paroisses »). D'autres se définissent sur la base d'un particularisme agricole bien visible, considéré comme typique des conditions locales du milieu. Dans ce dernier cas, les aires géographiques désignées correspondent à des portions de territoires écologiques généralement de petite dimension, équivalentes à des terroirs agricoles. Très souvent, elles portent des toponymes évocateurs.

À travers ces différentes définitions, les critères sur lesquels se fonde la reconnaissance du « pays » (*agär*) apparaissent extrêmement divers : sont pris en considération tant des conditions physiques du milieu que des éléments socio-économiques, culturels et humains. Il paraît intéressant dès lors d'examiner l'imbrication de ces différents facteurs à travers l'analyse plus détaillée des territoires dévolus à la production des oléagineux.

Quelques pays prestigieux d'oléagineux

Autour du bourg d'Ankobär, quelques pays sont célèbres pour leurs productions de plantes, sources de matière grasse. Debi correspond au « pays du carthame », Säliṭ méda désigne la « Plaine du sésame », Gačené est réputé pour son coton. Chacun de ces pays correspond à des aires géographiques distinctes et plus ou moins vaste, à des conditions écologiques et des communautés paysannes différentes.

Debi ou le « pays du carthame »

Debi se situe à environ 7 km au sud/sud-est d'Ankobär. Une piste longeant la crête montagneuse permet d'effectuer progressivement la descente vers le bourg de Gorgo situé à 2000 m d'altitude. Après la

traversée d'une campagne composée d'étroites parcelles d'orge et de blé, de quelques pâturages et de jardins potagers, l'arrivée à Gorgo est annoncée par des champs plus étendus de *téf* parsemés de carthame. Le territoire de Debi est situé au pied même du bourg établi sur un des nombreux pitons rocheux typiques du Rift. Sa surface est estimée à une dizaine de kiloomètres carrés. Debi est connu des agriculteurs de la région comme bénéficiant de conditions écologiques exceptionnelles : son territoire est qualifié de « *qolla* avec un climat de type *däga* ».

Outre l'évocation de nombreux caractères, en particulier agronomiques et culturels évoqués par ces deux qualitatifs, la juxtaposition des termes « *qolla* » et « *däga* » sert plus précisément à décrire des basses terres planes dominées par des sols sableux et sédimentaires, soumises, cependant, à des températures froides. Cette expression est spécifique à Debi. Elle souligne avant tout l'originalité et l'homogénéité des conditions climatiques et géomorphologiques du territoire.

Les caractères du milieu naturel ont indéniablement participé à la création du « pays » de Debi. Une solide unité sociale y a également contribué et permis de structurer ce territoire aux caractéristiques physiques bien définies en terroir villageois, exploité par les habitants d'un même *mändär*, hameau-paroisse. Unité collective de résidence des agriculteurs sédentaires, le *mändär* est composé d'un ensemble d'enclos familiaux [3] plus ou moins dispersés occupant des lieux voisins, un même vallon, une même colline (photo 1). Il recouvre l'unité sociale de voisinage appelée *gorabét*/« voisin », correspondant au principal réseau de solidarité en milieu rural et qui est le cadre d'échanges multiples.

Les habitants de Debi sont des agriculteurs sédentaires orthodoxes amhara d'implantation ancienne, pratiquant de nombreux cultes aux génies agrestes. Ils se reconnaissent à travers des coutumes, des pratiques et des croyances communes, leur appartenance à une même paroisse et l'organisation autour du même marché local de Gorgo.

3. À l'intérieur de ces enclos, les habitations (*bét*) correspondent à des cases en pisé, ou en pierre dans les hautes terres, couvertes d'un toit de chaume. La clôture d'épineux, d'arbres ou de pierres qui les entoure délimite l'espace habité d'un père et parfois de ses fils ; l'enclos familial peut ainsi comporter jusqu'à sept cases.

© E. Chouvin

Figure 2
La configuration resserrée du hameau-paroisse visible sur cette photo est surtout fréquente dans les hautes terres.

Säliṭ méda, la « plaine du sésame »

Fondé sur des éléments comparables à ceux identifiés pour Debi, Säliṭ méda est un territoire d'une superficie réduite d'environ 1 km² situé aux alentours de 1 600 m d'altitude. Des traits particuliers de sa topographie et de son sol sont explicitement évoqués dans son appellation : en amharique, *méda* est un terme de la topographie s'appliquant aux zones de dépression plus ou moins marécageuses dont l'humidité ou, au contraire, la sécheresse excessive s'opposent à la culture des céréales. Dans le cas de Säliṭ méda, des sols sableux et arides offrent des terres propices à la culture du sésame.

La petite plaine s'étend au pied du bourg d'Aliyu Amba. Pour les paysans, elle correspond à des basses terres de type *qolla* : un relief plat, une végétation composée essentiellement de buissons épineux sempervirents et des températures adéquates à la culture du sésame, dont la germination optimale intervient entre 25 °C et 27 °C (Seegeler, 1983).

L'évolution de Säliṭ méda témoigne de l'importance de la composante humaine dans la spécialisation agricole de ce pays. Il y a 20 ans Säliṭ méda correspondait à des terres qui produisaient de grandes quantités de sésame. Des stratégies agricoles spécifiques y étaient associées. Cette spécialité était le reflet du statut foncier de la terre et de la communauté d'agriculteurs qui l'exploitaient. Il s'agissait de chrétiens amhara résidant dans le bourg d'Aliyu Amba qui disposaient de quelques parcelles à Säliṭ méda en complément d'autres terres situées dans des étages supérieurs.

En quelques années, la spécialité agricole qui faisait la réputation de Säliṭ méda a disparu. Les anciens exploitants de ces terres en attribuent la cause à l'effondrement des institutions foncières anciennes, et à l'arrivée de nouveaux exploitants essentiellement argobba aux coutumes et priorités différentes.

Gačené et ses exploitations de coton

À une douzaine de kilomètres au sud-est du bourg d'Aliyu Amba, le territoire de Gačené représente un « pays » aux dimensions supérieures à Debi et Säliṭ méda. Sa superficie d'environ 16 km² s'étend des rives de la rivière Gačené au nord aux monts de 1 400 m d'altitude surplombant la rivière Bekeri Dear au sud. À l'ouest, un bras de la rivière Mälkağäbdu indique la frontière avec le *wäräda* (district) d'Ankobär, tandis que le mont Mesobit culminant à 1 560 m, à l'est, marque la limite avec le territoire occupé par des nomades afar.

Gačené était autrefois un important hameau argobba situé le long de la piste menant d'Ankobär au fond de la dépression en passant par Aliyu Amba. Il a donné son nom au vaste territoire des basses terres correspondant à l'actuel « *wäräda* spécial » de Gačené, conçu pour représenter le territoire des Argobba. Se distinguant très nettement des agriculteurs des étages supérieurs, ces derniers sont de confession musulmane et se définissent comme des agropasteurs, anciens caravaniers et commerçants. Le tissage est une de leurs plus anciennes activités. Différentes tribus gèrent et exploitent des portions distinctes du *wäräda* spécial, mais cela n'entame pas l'unité de l'ensemble.

Le *wäräda* de Gačené se démarque en effet par son paysage agricole qui exprime les particularités culturelles des Argobba. De vastes parcelles sont cultivées en coton tandis que sur les rives des cours d'eau et des rivières, d'importantes cultures de décrue de sorgho, de maïs et d'arbres fruitiers sont entretenues grâce à un système d'irrigation soigneusement aménagé et géré.

Ainsi, Gačené, tout comme les deux autres territoires présentés ci-dessus renvoie à une notion de pays comprise avant tout dans une dimension socioculturelle et agricole. La diversité et les contrastes visibles à grande échelle dans les paysages sont compensés par une unité dans le mode de vie traditionnel, dans la religion, les coutumes et le dialecte mais surtout dans un mode d'utilisation du territoire.

La présentation succincte de ces trois pays montre aussi l'importance de la production des plantes sources de matière première : elles sont en quelque sorte le révélateur de l'existence de communautés paysannes distinctes ayant développé des systèmes de productions différents.

Des « pays » témoins de régimes fonciers

Les travaux réalisés par Hoben (1973) sur les systèmes fonciers éthiopiens révèlent assez bien l'articulation étroite entre les statuts des terres et le découpage administratif des campagnes. En revanche, peu d'études signalent l'influence de ces statuts sur les orientations agricoles et les évolutions des systèmes de production[4]. Pourtant, l'ancienneté et la complexité du système foncier en vigueur dans la région d'Ankobär, jusqu'à la révolution (en 1974), ont été déterminantes dans la construction des pays des oléagineux. À chacun correspondaient des statuts différents qui ont joué un rôle dans l'aménagement des spécificités agricoles.

Le pays du carthame sous le contrôle d'un *atbay däñña* (« juge local »)

Debi était par le passé un *atbay däñña*. Ce terme, devenu obsolète, désignait à la fois le titre de noblesse associé à la fonction de juge local, la personne nommée et le territoire administré. L'*atbay däñña* était chargé de prendre des décisions de justice et d'élaborer des lois. À cette époque, les terres de Debi appartenaient à des petits propriétaires fonciers qui pratiquaient la culture associée céréales-oléagineux. Les agriculteurs préférant généralement habiter sur des étages plus élevés, la cuvette de Debi correspondait aux parcelles éloignées de leurs habitations. Sur ce type de terres peu propices à la culture des céréales, car la distance ne permettait pas de les fumer, il était habituel de cultiver du carthame. Des codes de conduite spécifiques

4. L'étude soigneuse de registres de cadastres mis au point dès la fin du XIXe siècle, devrait aider à approfondir ces questions. Depuis quelques années, l'analyse de l'impact des anciens statuts fonciers à l'échelle locale retient l'attention de plusieurs chercheurs de l'EHESS et du Centre d'études africaines, qui ont commencé à explorer ce thème.

étaient admis, favorables à certaines stratégies agricoles et dont le respect était assuré par le juge local.

La plaine du sésame, une propriété de l'État

Les terres de Säliṭ méda possédaient le statut de *hudad* c'est-à-dire qu'elles étaient exploitées au profit de l'État par les *gäbbäré* (« agriculteurs ») (Berhanou Abebe, 1971). Ces terres *hudad* appartenaient en général à l'État, ou bien à un de ses représentants tel le gouverneur comme dans le cas de Säliṭ méda. Le gouverneur avait aussi le droit de percevoir les impôts, d'exercer les droits de réquisition et de corvée auprès des paysans titulaires des parcelles *rest*[5] situées autour d'Aliyu Amba. En revanche, il ne pouvait intervenir dans la transmission des terres. L'ensemble de ces terres (*rest* et *hudad*) constituaient un *gult* [6], domaine qui correspondait à « un territoire généralement étendu et fertile placé sous l'administration du *gultäñña* » (Berhanou Abebe, 1971). En retour de la rente foncière dont il bénéficiait, le titulaire du *gult* devait allégeance à l'État avec des obligations de caractère militaire ou civil. Ainsi, en temps de guerre ou d'expédition, le *gultäñña* devait fournir un contingent déterminé de conscrits ; en temps de paix, il devait se substituer à l'autorité souveraine et devenait maître de l'administration civile et militaire, veillait au maintien de l'ordre, à la sécurité et à la justice, tandis que ses terres *hudad* étaient placées sous la gestion d'un *mälkäñña* (« gestionnaire »).

Säliṭ méda se distinguait ainsi fortement des autres terres *rest* qui composaient le territoire du *wäräda* d'Ankobär, à la fois par son statut foncier et par son mode d'exploitation. Celui-ci était collectif, c'étaient les *gebber*[7] du gouverneur qui labouraient, ensemençaient, récoltaient et accomplissaient les tâches nécessaires. Les monocultures de

5. Les *rest* sont les parcelles dont l'usage appartenait en propre aux *gäbäré*, paysans (cf. *infra* p. 326).

6. D'Abbadie (1881 : col. 815), Guidi (1935 : col. 708) et Baeteman (1929 : col. 1055) s'accordent pour attribuer au mot *gult* le sens de fief. Berhanou Abbebe (1971 : 25) propose cependant une définition plus nuancée. Selon l'auteur, le *gult* était dans la région d'étude constitué essentiellement voire exclusivement de parcelles *rest* individuelles. Le domaine exclusif de l'État se trouvait réduit aux dimensions d'une résidence assortie de quelques champs (*hudad*). C'est vraisemblablement la raison pour laquelle les paysans citent le terme *hudad* au lieu de *gult*.

sésame de Säliṭ méda témoignaient de ce mode d'exploitation, du statut foncier particulier des terres et du rang social du propriétaire. La proximité du marché d'Aliyu Amba permettait d'écouler facilement les denrées. A cette époque, les graines à huile occupaient une place importante dans les systèmes d'échange hautes terres-basses terres et faisaient l'objet d'un marché prospère (Chouvin, 2003).

Gačené, la terre des chefs de tribus argobba

Avant de devenir le centre administratif du « *wäräda* spécial » attribué aux Argobba, le hameau de Gačené représentait le lieu de résidence de chefs portant le titre de *balabbat*. Sous l'Ancien Régime, le terme *balabbat* désignait « le possesseur d'un *rest* ayant mis en valeur des terres abandonnées *res nullius*, en fournissant le labeur et les impenses » (Berhanou Abebe, 1971). Dans le cas des Argobba, il désignait « le chef de tribu, celui qui est issu de notable, celui dont le père est grand » (Berhanou Abebe, 1971), le terme *balabbat* signifiant littéralement « celui qui a un père », « qui a une ascendance connue, éventuellement prestigieuse » (Gascon, 1995 a). Le pouvoir des *balabbat* était établi sur un puissant enracinement local par la parentèle et les terres qui entouraient le hameau de Gačené appartenaient à ces chefs de tribus. Ces derniers décidaient du type de gestion à mettre en œuvre et indiquaient les stratégies à adopter aux paysans qui travaillaient la terre.

Avec ces trois exemples, on voit bien que les différents statuts fonciers ont probablement contribué à donner une inscription territoriale forte aux « pays » traditionnels. En servant de support à des gestions locales communes et à des orientations distinctes dans les stratégies agricoles, ces statuts ont notamment permis que des spécialités agricoles se développent sous l'influence des notables qui détenaient la terre. Là où il ne reste rien de leurs pouvoirs anciens, comme à Säliṭ méda, la spécialisation agricole a disparu. Elle s'est au contraire renforcée

7. Le terme *gebber* désignait l'impôt foncier (Gascon, 1995 b : 235) mais aussi « le régime appliqué à la parcelle d'usage héréditaire d'un propriétaire qui n'est ni clerc, ni militaire, ni auxiliaire de corps d'armée, ni fonctionnaire, et qui, de ce fait, ne bénéficie d'aucune exemption fiscale » et enfin, par extension, l'usager de la parcelle en question (Berhanou Abbebe, 1971 : 94-95).

dans le contexte de Gačené, où les vieilles institutions sociales et foncières ont conservé leur autorité.

Du particularisme agricole à la production identitaire

Du point de vue des communautés locales, la spécialisation agricole qui caractérise un « pays » relève d'abord du domaine de la « tradition » (*bahel*). À Debi, l'agriculture du carthame se traduit ainsi par un ensemble de spécificités dans les pratiques et les stratégies agricoles, les modes de gestion, les spéculations économiques, les utilisations du produit... Cet ensemble de savoirs est l'héritage des parents, des grands-parents et d'ancêtres plus lointains, transmis de génération en génération et qu'il est bon de faire perdurer. Cette dimension patrimoniale mérite d'être explorée à travers l'exemple du pays du carthame.

Des codes de conduite particuliers

À Debi, c'est principalement au sein de l'unité d'exploitation que les décisions concernant la gestion des terres sont prises. Il en résulte des différences dans les performances agricoles et les stratégies de l'exploitation. Cependant, il existe à Debi une discipline villageoise qui dicte la conduite de l'élevage. Celle-ci confère une certaine homogénéité et rigueur dans la gestion de l'espace et l'exploitation du milieu. L'essentiel des terres dévolues au pâturage relève de la propriété commune. Le bétail est généralement tenu à l'attache ou surveillé de près. Il est mené, dans tous les cas, en dehors des aires de culture d'oléagineux tant que la récolte n'a pas eu lieu. L'agriculteur qui laisse son bétail abîmer les cultures reçoit une sévère amende. Cette rigueur dans la conduite du bétail est assez peu répandue ailleurs. Elle s'oppose surtout aux habitudes des agropasteurs des basses terres qui laissent circuler librement leurs bêtes tôt dans la saison.

Des codes de conduite spécifiques datant de l'Ancien Régime résultent aussi de l'organisation en *mändär* des petits exploitants de Debi. À la fois unité de solidarité et unité collective de résidence, le *mändär* orientait les choix d'exploitation appliqués à une zone donnée. Une personne qui possédait une parcelle *rest* pouvait théoriquement la

cultiver comme elle l'entendait. Dans la pratique, elle se trouvait toujours soumise aux conditions imposées par le voisinage à travers notamment les organisations pour le travail collectif nommé *däbo*. L'appartenance à différents réseaux avait, de ce point de vue, une véritable incidence sur les stratégies agricoles adoptées par les paysans. Elle encourageait ces derniers à adopter des stratégies communes et fixait de façon impérative des codes de conduite variables d'un *mändär* à l'autre. C'est à ces codes que les paysans de Debi font référence lorsqu'ils déclarent que la culture du carthame est « une coutume du pays » (*Yagär bähel näw*). Ces codes ont ainsi largement contribué au développement d'un système de production original.

Un système de production original

À Debi, le *suf* carthame occupe une place centrale dans le système de production. Il est l'objet de spéculations agricoles qui conduisent les petits exploitants à s'organiser autour de la disponibilité en main-d'œuvre et une utilisation limitée des intrants. Comme la plupart des oléagineux, le carthame est sensible à la majorité des engrais chimiques et pesticides employés pour les céréales. Il ne résiste pas aux désherbants et supporte mal les terres enrichies en fumier. Cela se traduit par de vastes étendues de cultures associées *téf*-carthame sur les terres de Debi volontairement maintenues pauvres. Régulièrement, les membres de la maisonnée sont mobilisés pour accomplir les tâches rendues difficiles par la présence de carthame. Les sarclages longs et fastidieux exigent une main-d'œuvre importante qui rend l'unité d'exploitation dépendante des organisations pour le travail collectif (*däbo*).

En raison du carthame, les agriculteurs de Debi ont maintenu la pratique d'un système de fumure des terres qui répond à un découpage traditionnel de l'exploitation en terres proches et terres éloignées, les terres proches bénéficiant d'un enrichissement régulier en fumier. Dans les autres territoires, l'habitude récente d'utiliser des engrais chimiques pour enrichir les terres éloignées s'est répandue et le découpage terres proches/terres éloignées a par endroit disparu.

Un calendrier agricole conditionné par le cycle long de l'oléagineux est calé sur la grande saison des pluies. Le carthame est semé en juin et récolté en décembre. Le bétail n'est conduit sur les terres en friche qu'après cette date. Le cycle long du carthame ne permet pas de petite

saison agricole, ce qui accroît la dépendance des économies domestiques vis-à-vis de la grande saison agricole.

Toute l'économie du « pays » est centrée sur l'exploitation du carthame. Témoignant de l'attention particulière qui lui est consacrée, ce sont les hommes qui se chargent de l'essentiel des opérations, depuis le semis jusqu'à la vente des productions. En faisant du carthame un produit de rente, les chefs d'exploitation de Debi affichent des stratégies qui les démarquent radicalement des communautés paysannes voisines. Pour la plupart des petits exploitants de la région, la culture des oléagineux est une pratique contraignante. Autour de Debi, quelques autres territoires accordent aussi une place à l'exploitation oléifère. Cependant, sur ces terres comme dans le reste du milieu rural, le carthame, produit en moindre quantité, est destiné uniquement à l'autoconsommation. Pris en charge par les femmes, sa présence occasionnelle sur les terres de l'exploitation s'inscrit dans des logiques d'autosuffisance.

Des savoir-faire spécifiques

La production de carthame à Debi s'accompagne d'un savoir-faire particulier concernant les modes de sélection des semences, les pratiques de mise en culture et de conservation des grains. Le *suf* réclame un travail soigné pour atteindre les meilleurs rendements. Son semis en poquet exige un effort d'attention : chaque akène est placé un à un en terre à des distances soigneusement estimées. Dans la région de Debi, les productions de carthame s'élèvent à plus de 20 kg par exploitation et par récolte. Des réservoirs nommés *gotära*, correspondant à des greniers à grains souterrains habituellement réservés au sorgho, sont alors aménagés pour les conserver. Pour cela, les terrains calcaires sont recherchés.

Outre l'originalité des savoir-faire agricoles, c'est la qualité du produit qui fait la réputation d'un « pays ». Debi est célèbre pour la qualité de son carthame qui se reconnaît à la couleur, au poids et à la forme des akènes. Les meilleurs se distinguent par leur aspect brillant ; ce critère renvoie aux représentations locales associées au gras. Pour les communautés paysannes de la région, le grain riche en gras est dit *wez* (« brillant », « clair », « rayonnant »), comme la peau de celui qui en ingère (Chouvin, 1999). Les reflets « brillants » perçus par

l'œil expert aident également à la sélection des bonnes semences qui sont surtout collectées sur les fleurs de carthame présentant les plus vives couleurs.

Il est intéressant de noter que la qualité de ce carthame liée à la spécificité de ces savoir-faire donne lieu à une commercialisation qui dépasse le cadre des marchés locaux. C'est à Debi que les marchands venant des grandes villes alentours viennent se fournir en carthame. Des sacs de plusieurs kilogrammes y sont déversés, exposés dès les premières heures du marché aux commerçants acheteurs qui en assurent le transport jusqu'à Ankobär puis Debre Berhan et enfin Addis Abeba, où il est revendu sur le grand marché central du Mercato.

Adaptations et changements récents des pays des oléagineux

La réforme foncière et les nouveaux territoires de gestion, les qäbälé

À l'époque qui précède la révolution éthiopienne de 1974, le système foncier est extrêmement complexe et constitue le pilier du féodalisme éthiopien. La terre est la propriété d'une minorité représentée par l'État, des dignitaires impériaux, des chefs claniques et quelques petits propriétaires fonciers. Surviennent la révolution et des réformes radicales dans les domaines foncier et administratif. Ces événements majeurs accélèrent les transformations du milieu rural : la définition du « pays » en général et la structure des « pays » des oléagineux en particulier se modifient.

Un élément marquant est la création des *qäbälé*, ou « comités de quartier », dans les années qui suivent la révolution. Conçus pour aider les citoyens à s'auto-administrer, ils représentent en milieu urbain tout à la fois le quartier, le groupe qui le gère et l'autorité administrative. En milieu rural, ils constituent les unités administratives de base s'apparentant à des territoires ruraux nettement circonscrits, exploités et administrés par une communauté. Là aussi, le terme désigne le territoire ainsi que les agriculteurs qui l'exploitent. Ces

derniers sont constitués en « associations de paysans », ou *gäbäré mahebär*[8].

Les *qäbälé* représentent aujourd'hui les nouvelles unités territoriales de gestion. Ils ont été théoriquement établis de façon à couvrir plusieurs anciens territoires villageois et ont pris le nom de l'un d'eux. Dans les faits, les limites des anciens découpages n'ont pas toujours été respectées, certains ont été morcelés de même que des unités d'exploitation ont été divisées par les nouvelles frontières imposées par les *qäbälé* (Dessalegn Rahmato, 1994). À la différence des anciens toponymes qui recouvraient des « pays » et présentaient une certaine unité du point de vue historique, culturel, économique ou agricole, les *qäbälé* rassemblent des conditions agro-écologiques et humaines très disparates.

Les associations de paysans quant à elles disposent de larges pouvoirs administratifs, éducatifs et judiciaires sur leur *qäbälé*, avec notamment le droit de trancher les conflits fonciers et d'organiser les travaux sur des lopins collectifs (Gascon, 1995 b). Leur autorité est telle qu'elles deviennent progressivement la référence terminologique pour désigner un lieu géographique, une localité, une appartenance culturelle, sociale, voire politique.

Ainsi, pour désigner les zones de production oléifère, les paysans ont de plus en plus souvent recours au nom des associations de paysans qui exploitent les lieux. Ils font référence à un espace géographique plus étendu et issu d'un découpage plus récent que les anciens « pays ». Si certains subsistent malgré tout (c'est le cas du pays du carthame) d'autres disparaissent tel Sälit méda.

L'extinction de la « Plaine du sésame »

Avec la réforme agraire de 1975, le territoire de Sälit méda est inscrit dans le *qäbälé* d'Aliyu Amba. Peu à peu, la fragmentation des parcelles, liée à la pression démographique, entraîne une disparition d'un mode de gestion qui privilégiait la culture de rente. Elle favo-

8. *Gäbäré* signifie paysan, *mahebär* désignait à l'origine les associations votives contrôlées par l'Église orthodoxe éthiopienne. « Laïcisé » avec la révolution, le terme désigne maintenant toute association ou syndicat (Gascon, 1995 a : 33).

rise, au contraire, la mise en place d'une agriculture de subsistance. Les cultures de sésame réduisent mais se maintiennent néanmoins sous une forme dispersée jusqu'à la grande famine qui sévit en 1983.

Outre le grain, les services d'aide alimentaires distribuent de l'huile en très grande quantité. Au cours des années suivantes, les paysans employés auprès des ONG qui se consacrent localement au développement agricole, sont rémunérés en produits naturels, en œufs et en huile. L'arrivée de l'huile de fabrication industrielle a un effet considérable sur les habitudes locales. Très vite les femmes adoptent cette huile pour la cuisine et abandonnent le processus fastidieux d'extraction de l'huile par les techniques traditionnelles. Les arrivages massifs d'huile de fabrication industrielle affectent considérablement le marché des graines à huile au bourg d'Aliyu Amba. C'était le principal lieu d'écoulement du sésame venant de Säliṭ méda.

Aujourd'hui, sur les terres de la « Plaine du sésame », l'oléagineux ne se rencontre plus qu'en association avec le coton, dont l'étendue des cultures témoigne de l'arrivée de nouveaux acteurs. À l'issue de la révolution, le rassemblement des tisserands argobba dans le bourg permet le développement d'un important commerce de la fibre. Simultanément, ces derniers obtiennent des terres dans les territoires situés en contrebas du bourg et en périphérie de Säliṭ méda. En tant qu'agriculteurs, ils se mêlent aux unités de solidarité et aux organisations de voisinage. Leur présence suscite alors la mise en œuvre de nouvelles stratégies. Pratiquant en parallèle une activité de commerce, les Argobba privilégient les productions ayant une forte valeur ajoutée. Ils disposent par ailleurs d'une longue tradition de la culture du coton. Enfin, grands éleveurs habitués à laisser divaguer le bétail dans les basses terres, ils imposent le principe de la libre circulation des bêtes. L'ensemble de ces facteurs contribue à la disparition définitive des grandes cultures de sésame.

La création d'un nouveau territoire spécialisé associé à des revendications identitaires

Une dernière transformation plus récente concerne le changement de régime de 1992 proclamant la république démocratique d'Éthiopie. Depuis cette date, l'État éthiopien, devenu fédéral, mène une poli-

tique de décentralisation, d'autonomie régionale et de prise en compte des particularités culturelles, voire ethniques (Gascon, 1995).

En 1994, face à un irrédentisme croissant, et ayant choisi une politique pluri-ethnique, les autorités éthiopiennes décident de créer dans tout le pays des administrations capables de rendre compte de la diversité culturelle. Le programme mis en place concerne surtout l'Éthiopie du Sud. Les mêmes orientations se retrouvent au niveau de l'enclave argobba. En 1996, le *wäräda* spécial de Gačené est constitué dans les basses terres du *wäräda* d'Ankobär et passe sous l'autorité de la région fédérale 2, correspondant à la région Afar. Le statut de *wäräda* concède aux Argobba une autonomie politique, administrative et juridique dont le centre est le hameau de Gačené, ce qui influence les modes de gestion agricole mis en œuvre.

Selon les Argobba, le bourg aurait été détruit par les troupes de la résistance éthiopienne à la fin de la guerre menée contre la présence italienne (1936-1940). Suite à cette destruction, de nombreux conflits d'héritage et de transfert des terres seraient survenus, divisant les Argobba et les dispersant entre le bourg d'Aliyu Amba et des hameaux environnants situés plus bas dans la dépression. Aujourd'hui, la réoccupation des terres de Gačené fait resurgir d'anciennes querelles d'héritage.

Changement agricole autour du coton

Pour les anciens, la pratique d'une agriculture diversifiée assurait autrefois la prospérité des Argobba. Elle offrait abondance et diversité dans les produits de culture que les riches marchands allaient vendre sur le marché d'Aliyu Amba. Gačené était un bourg florissant où la vie était rythmée par les saisons agricoles et le calendrier des transhumances. Le reste des territoires servait de pâturages quand, aux premières pluies, le bétail était ramené près des lieux de résidence où demeuraient les femmes et les enfants. Les animaux étaient parqués dans le hameau de Gačené et les troupeaux de 400 à 600 têtes de bovins reflétaient la richesse de la communauté argobba.

Aujourd'hui, les habitants de Gačené déclarent que les pratiques ont changé. Les troupeaux restent dans les étages inférieurs. Aux pâturages se sont substituées d'immenses cultures de coton dont dépend aujourd'hui une large part de l'économie des Argobba. Tandis que

les hommes se chargent de se procurer les semences, les femmes s'occupent de vendre la fibre. Toutes les activités relatives à l'agriculture sont en revanche effectuées par un ou plusieurs ouvriers, non argobba, ou encore un membre du foyer issu d'un couple mixte, exclu de ce fait du lignage. Pour les Argobba, l'agriculture reste une activité peu honorable.

L'irrigation, la culture de coton, la transhumance sont des pratiques qui se retrouvent sur les territoires environnants. Mais ce qui fait la particularité du nouveau *wäräda* de Gačené, c'est une activité agricole largement organisée autour de la production de la fibre. Les différences proclamées par les Argobba avec le reste des nomades et agropasteurs des basses terres se retrouvent dans le mode de gestion. À Gačené, le coton prend figure de culture emblématique pour un peuple qui pourtant se revendique comme marchand et agropasteur. Le coton est le reflet des revendications ethniques, des différences culturelles à la fois avec les agriculteurs des hauts plateaux et les nomades des basses terres.

Harris (1844) raconte que, quand il voyageait sur les contreforts du Rift, les Argobba étaient les grands marchands de coton qui venaient déposer leurs productions sur le marché d'Aliyu Amba. Certes, la culture de coton est ancienne chez ces derniers. Plusieurs éléments l'attestent : l'usage médicinal de l'huile extraite des graines y est fréquent et répandu dans tous les foyers, alors que sur les étages intermédiaires elle représente un savoir réservé à quelques savants *däbtära*/magiciens-guérisseurs ; des meules sont spécialement destinées à écraser les graines de coton ; la pratique du tissage est extrêmement répandue chez les hommes argobba ; on sait que le coton est depuis longtemps intégré dans le commerce des Argobba caravaniers (Pankhurst, 1966). Cette ancienneté transparaît peu cependant dans les pratiques agricoles actuelles. On notera que si les agriculteurs des étages intermédiaires font des cultures de coton annuelles, chez les Argobba le coton reste au moins trois ans sur les parcelles. Des témoignages semblent suggérer un essor récent de la production de coton chez les Argobba. Les anciens racontent que c'est autour des productions de céréales et de légumineuses qu'était autrefois organisée l'activité agricole des Argobba du bourg de Gačené. En outre, selon les agriculteurs des étages intermédiaires, le coton présenté sur le marché d'Aliyu Amba provenait essentiellement de la capitale.

Les facteurs de l'essor du coton

L'intensification de l'exploitation du coton semble être une adaptation des Argobba à des changements politiques et écologiques récents. Un ensemble d'évènements l'a vraisemblablement favorisée, à commencer par le processus de sédentarisation des nomades mis en œuvre sous l'Ancien Régime. En 1960, des coopératives agricoles sont créées dans les basses terres de l'Awash afin de produire de grandes quantités de fibre (Corra, 1992 ; Gascon, 1995 a). Elles introduisent de nouvelles semences, font participer les nomades et assurent la promotion de la culture du coton auprès de ces derniers. Tout en augmentant les pressions de sédentarisation, la révolution agraire qui survient quinze ans plus tard instaure de nouvelles règles d'accès à la terre qui forcent le propriétaire d'une parcelle à exploiter lui-même ses lopins, sous peine de se les voir confisquer. La double activité, marchande et agricole, est peu tolérée d'où une tendance des agropasteurs à se consacrer exclusivement à l'agriculture. Les tisserands sont par ailleurs rassemblés dans Aliyu Amba et le bourg devient un centre économique important pour la fibre. Des milices installées dans les plaines pour contrôler le marché des caravanes ébranlent le commerce des Argobba. Celui-ci continue d'être en déclin sous le gouvernement actuel qui augmente le nombre de postes de contrôle entre la mer et la plaine de l'Awash. La construction d'une route entre Awash et Addis Abeba a également pour effet de réduire le commerce des Argobba. Enfin, la grande famine de 1982-1985 décime la moitié des cheptels. Les Argobba doivent envisager de nouvelles sources financières pour renouveler leur capital.

Ces événements ont fortement favorisé l'augmentation du rôle du coton dans l'économie des Argobba de Gačené. Un rôle particulier est à attribuer au foncier. Pour les Argobba, la culture du coton représente en effet le moyen de s'implanter sur un territoire dans un contexte difficile. D'un côté, ils sont menacés par les agriculteurs des étages intermédiaires dont le front pionnier progresse vers les basses terres ; de l'autre, ils sont confrontés aux nomades afar, qui, d'année en année, remontent plus haut dans les étages intermédiaires. À cela s'ajoute une politique foncière qui encourage les groupes agropasteurs à la sédentarisation. Cette politique pose l'activité agricole comme étant la seule voie permettant d'accéder officiellement à la terre. Pour les Argobba, le développement de la culture du coton représente ainsi la

garantie d'une assise territoriale reconnue par les autorités locales. Dans le même temps, les Argobba recouvrent une part du pouvoir politique et économique dont ils bénéficiaient jadis.

Conclusion

L'analyse des facteurs impliqués dans l'existence de « pays » des oléagineux a conduit à replacer ces derniers dans une perspective historique. Les grands changements politiques (administratifs et fonciers principalement) qui ont dernièrement affecté les populations rurales éthiopiennes, ont eu un impact majeur sur la place des cultures d'oléagineux dans les systèmes de production et plus globalement sur l'organisation de ces « pays ». À chacun correspondait autrefois un statut foncier particulier qui avait permis le développement de spécialités agricoles reflétant autant des conditions écologiques locales que des pratiques et des organisations sociales propres aux communautés locales. L'affirmation de particularismes agricoles locaux peut survenir aussi bien dans un contexte d'extension que lors de raréfaction d'un oléagineux cultivé.

Dans le contexte actuel de la mise en place de systèmes d'Indications géographiques en Éthiopie (Roussel et Verdeaux, 2003), l'existence de ces spécialisations agricoles semble offrir des perspectives d'avenir. Ces productions locales rappellent par bien des aspects les fameux « produits de terroir » européens bien connus pour être le résultat de liens complexes entre particularités environnementales, éléments de biodiversité, savoir-faire traditionnels, identités culturelles et revendications patrimoniales (Bérard et Marchenay, 1994).

Bibliographie

BAETEMAN J., 1929 — *Dictionnaire amarigna-français suivi d'un Vocabulaire français-amharigna.* Éthiopie.

BÉRARD L., MARCHENAY P., 1994 — Ressources des terroirs et diversité bio-culturelle. Perspectives de recherche. *Journ. d'Agric. Trad. et de Bota. Appl.*, nouvelle série, 36 (2) : 87-91.

BERHANOU ABEBE, 1971 — *Évolution de la propriété foncière au Choa (Éthiopie). Du règne de Ménélik à la Constitution de 1931.* Librairie Orientaliste Paul Geuthner, Bibliothèque de l'École des Langues orientales vivantes, 33, 270 p.

CHOUVIN E. 1999 — Catégories populaires et catégories scientifiques. Le cas des oléagineux en Éthiopie. *Annales d'Éthiopie*, 36 : 339-360.

CHOUVIN E., 2003 — *Gestion des ressources végétales et pratiques paysannes en Éthiopie Centrale. Le cas des oléagineux.* Paris, MNHN, Mémoire de thèse de doctorat du MNHN, Ethnobiologie, 395 p.

CORRA M., 1992 — *La moyenne vallée de l'Awash (Éthiopie)*, Maisons-Alfort, Cirad-EMVT, Projet agricole et vétérinaire français en Éthiopie, 78 p.

ABBADIE, A. (d'), 1881 — *Dictionnaire de la langue amariñña.* Paris, Actes de la Société philologique, 10.

DA LAGE A., MÉTAILIÉ G., 2000 — *Dictionnaire de Biogéographie végétale.* CNRS éditions, Paris, 579 p.

DESSALEGN RAHMETO, 1994 — « Land policy in Ethiopia at the crossroad. » *In* Dessalegn R. (éd.), *Land tenure and land policy in Ethiopia after the Derg. Proceedings of the Second Workshop of the Land Tenure Project.* UNIT-SMU, The University of Trondheim – Addis Abeba University : 1-20.

GALLAIS, 1989 — *Une géographie politique de l'Éthiopie. Le poids de l'État.* Paris, Economica, coll. Tiers Mondes, 213 p.

GASCON A., 1995 a — « Les enjeux fonciers en Éthiopie et en Érythrée de l'ancien régime à la révolution. » *In* Blanc-Pamard C. *et al.* (éd.), *Dynamique des systèmes agraires. Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières.* Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires : 361-392.

GASCON A., 1995 b — *La Grande Éthiopie, une utopie africaine.* Paris, éditions CNRS, coll. Espaces et milieux, 246 p.

GRYSEELS G., ANDERSON F.M., 1985 — Recherche sur la productivité de l'agriculture et de l'élevage dans les hauts plateaux du centre de l'Éthiopie : résultats des premières années, 1977-1980, Addis Abeba, Centre international pour l'élevage en Afrique, *CIPEA Rapport de recherche*, 4, 60 p.

HARRIS, W.C., 1844 — *The Highlands of Aethiopia.* London, Brown, Green and Longmans, 3, 279 p.

HOBEN, A., 1973 — *Land Tenure among the Amhara of Ethiopia.* Chicago and London, The University of Chicago Press, 273 p.

KUPZOW A. J., 1974 —
Rôle de l'Éthiopie ancienne dans l'histoire de l'agriculture africaine et mondiale. *J. Agric. Trop. Bot. Appl.*, 21 (1-2-3) : 45-55.

LEMORDANT D., 1971 —
Contribution à l'ethnobotanique éthiopienne. *J. Agric. Trop. Bot. Appl.*, 18 (1 et 3) : 1-35, 142-179.

LESLAU W., 1993 —
Concise Amharic Dictionary. Amharic-English, English-Amharic. Wiesbaden, Otto Harrassowitz [1re éd. 1976], 538 p.

ROUSSEL B., VERDEAUX F., 2003 —
Jardins éthiopiens. Valorisation des pratiques et des productions, conservation in situ de la biodiversité. Paris, IRD/MNHN/FFEM, rapport de présentation au FFEM, 59 p.

SEEGELER C.J.P., 1983 —
Oil plants in Ethiopia, their taxonomy and agricultural significance. Wageningen, Centre for Agricultural Publishing and Documentation, 368 p.

STRELCYN, 1973 —
Médecines et plantes d'Éthiopie, II. Enquêtes sur les noms et emplois des plantes en Éthiopie. Rome, Instuto Universario Orientale Napoli, 279 p.

Ouvrage issu du séminaire organisé conjointement par le département « Hommes, Natures, Sociétés » du Muséum national d'histoire naturelle, le Mald (Mutation africaine sur la longue durée) (Paris-I) et l'UR 026 de l'IRD « Patrimoines et territoires ».

Patrimoines naturels au Sud

Territoires, identités et stratégies locales

Éditeurs scientifiques
Marie-Christine Cormier-Salem, Dominique Juhé-Beaulaton
Jean Boutrais, Bernard Roussel

Cet ouvrage a été publié avec le soutien du Mald (Mutation africaine sur la longue durée), université Paris-I

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2005

Mise en page
Atelier Christian Millet

Fabrication
Catherine Plasse

Maquette de couverture
Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure
Catherine Plasse

Photo de couverture
IRD / S. Dugast : « Masques de fibres des forgerons aussi appelés masques coqs. Burkina Faso ».

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD Éditions, 2005

ISSN : 0767-2896
ISBN : 2-7099-1560-X